



# PROGRAMME D'ÉCHANGES BCI

Sites Internet : [programme d'échanges BCI](#)

[EduCanada](#)

Personne à contacter à la DRIE : [Élisabeth BILLY](#)





## PROGRAMME D'ÉCHANGES BCI

(Bureau de Coopération Interuniversitaire)

Séjours d'études dans les **universités québécoises** suivantes :

- ➔ Ecole de technologie supérieure – ETS
- ➔ Université de Sherbrooke
- ➔ Université du Québec à Montréal – UQAM
- ➔ Université du Québec à Rimouski – UQAR
- ➔ Université du Québec à Trois-Rivières – UQTR
- ➔ Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue – UQAT
- ➔ Université du Québec en Outaouais – UQO
- ➔ Université Laval
- ➔ Bishop's University





## ATTENTION

Le programme BCI offre très peu de places. Par conséquent, un **nombre limité** d'étudiants peut y accéder chaque année.

En parallèle les universités partenaires imposent des règles très strictes pour participer au programme :

- ⇒ sans une moyenne générale de **12/20 minimum** pour l'ensemble de ses années d'études supérieures, un étudiant n'a quasiment aucune chance d'être retenu
- ⇒ sans le **TOEFL**, il est impossible d'accéder aux universités anglophones
- ⇒ des quotas de candidatures nous sont imposés par certaines universités partenaires (entre **1 et 6 dossiers** de candidature maximum pour toute l'Université de Lorraine)

Avant de décider de participer au programme BCI, les étudiants doivent vérifier auprès de l'équipe pédagogique que leur projet est réaliste.

## Rappel des principes de base du programme BCI

- ⇒ Sélection des étudiants participant au programme effectuée par les universités d'accueil ;
- ⇒ Frais d'inscription payés dans l'université d'origine, **pas de frais d'inscription** dans l'université d'accueil ;
- ⇒ Séjours d'études d'un ou deux semestres ;
- ⇒ Pleine reconnaissance du séjour d'études dans le cursus de l'étudiant à l'Université de Lorraine. À l'issue de son séjour, l'étudiant valide donc le diplôme français dans lequel il s'est inscrit avant son départ ; en revanche **il n'obtient pas de diplôme québécois**.





## Informations complémentaires

- Le programme BCI est ouvert à toutes les composantes de l'Université de Lorraine, à condition que les cours des universités québécoises soient compatibles avec les formations proposées par les composantes.
- Pour y participer, l'étudiant doit avoir validé **au moins deux années universitaires** avant son départ.
- Des universités francophones, mais aussi une université anglophone participent au programme du côté québécois. Attention toutefois, l'université de Bishop (anglophone) exige une réciprocité des échanges, il n'est donc pas possible aux étudiants de l'Université de Lorraine d'y candidater à ce jour.
- L'étudiant peut candidater à deux universités québécoises **au maximum** (se référer à la liste fournie par la Direction des Relations Internationales et Européennes (DRIE) des universités acceptant d'être placées en 2<sup>nd</sup> choix)
- Une participation active de l'étudiant est demandée lors de sa candidature, et fait pleinement partie du processus de sélection (choix de l'université d'accueil, établissement d'un projet de programme d'études qui sera soumis aux enseignants pour approbation, etc.)
- Au Québec, les études universitaires sont divisées en 3 cycles et sanctionnées par 3 principaux diplômes :
  - > le Baccalauréat : diplôme de premier cycle, qui correspond généralement à trois ou quatre années d'études ;
  - > la Maîtrise : diplôme de deuxième cycle (généralement deux années d'études) ;
  - > le Doctorat : diplôme de troisième cycle (au moins trois années d'études)
- L'étudiant doit se conformer au système de crédits québécois, qui diffère du système de crédits européens ECTS. Au Québec, un semestre correspond au minimum à 12 crédits et au maximum à 15 crédits. Douze crédits représentent en général 4 cours, quinze crédits représentent en général 5 cours. Les étudiants candidats devront donc choisir au minimum 4 cours par semestre dans l'université d'accueil, et au maximum 5 cours par semestre. Les 12 (ou 15) crédits québécois obtenus par semestre au Québec seront bien entendu validés comme 30 crédits ECTS à l'Université de Lorraine.





## Procédure de candidature

L'Université de Lorraine reçoit l'appel à candidatures BCI chaque année, généralement au **mois de décembre** et en informe les composantes.

Cet appel à candidatures concerne les séjours d'études qui auront lieu l'année académique suivante, que ce soit pour l'année universitaire complète ou pour un seul semestre.

Les candidatures complètes doivent être remises par les composantes à la DRIE de l'Université de Lorraine au plus tard à la mi-février.

La candidature consiste :

- ➔ en une candidature en ligne sur le [site du BCI](#)
- ➔ en un dossier « papier », comprenant au minimum les pièces suivantes (des pièces complémentaires peuvent être demandées au cas par cas par certaines universités partenaires) :
  - > la copie d'une pièce d'identité
  - > les résultats universitaires depuis la première année universitaire
  - > une lettre de motivation
  - > une lettre de recommandation de l'enseignant français chargé du suivi pédagogique du candidat
  - > la liste des cours que l'étudiant souhaite suivre dans l'université d'accueil, dûment validée et signée par la composante d'envoi du candidat

La DRIE se charge ensuite d'effectuer les nominations ou d'envoyer les dossiers de candidature aux universités partenaires.

Les réponses des universités québécoises sont transmises directement aux candidats, généralement **à partir du mois d'avril**. Si sa candidature est retenue, l'étudiant devra procéder aux démarches nécessaires pour l'obtention d'un visa lui permettant d'entrer sur le sol québécois, ainsi qu'à celles destinées à assurer sa couverture-maladie sur place (formulaire SE 401-Q-106 à se procurer et à faire signer par l'Université de Lorraine avant le départ).

